

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 JUIN 2020 à 19H30
(EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

Sous la Présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 mai 2020

Secrétaires de Séance : Mme Laurent – M. Bougette – Mme Bouclier

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2020

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1 - Mise en place du Pass Région - Convention de partenariat "Cinéma" avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, la convention de partenariat « cinéma » « Pass' Région » avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettant à tous les lycéennes et lycéens de la Région de bénéficier de 5 places de cinéma à 5€ dans les salles de cinéma ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

2 – Espace de Vie Sociale (EVS) – Agrément de 4 ans (2020-2023) – Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, la convention d'objectifs et de financement « Animation locale des espaces de vie sociale » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain confiant à la Commune la mission de rencontres intergénérationnelles, interculturelles et le développement des actions pour et par les habitants de la ville. ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

3 - Travaux route des Ceytines - Convention de mandat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune de Saint-Genis-Pouilly pour la réalisation d'une conduite d'eaux pluviales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, la convention de mandat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la Commune de Saint-Genis-Pouilly pour les travaux route des Ceytines ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

III – Mise en œuvre de la délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Annulation des spectacles prévus au Bordeau Théâtre et Cinéma du fait de la crise sanitaire COVID 19 - Indemnité des frais engagés pour les compagnies artistiques
- COVID 19 – Annulation pour l'année 2020 de la redevance pour occupation du domaine public des terrasses occupées par les cafetiers, restaurants et bars sur le territoire de la commune de Saint-Genis-Pouilly
- Contrat de services d'utilisation du progiciel Marcoweb en mode hébergé (Saas) – Société AGYSOFT
- Contrat de services maintenance et assistance du système de planification et contrôle d'Accès BOOKY – Société BODET SOFTWARE
- Contrat de prestation de services pour le stockage, la collecte et le traitement des Déchets Industriels Dangereux (DID) – Société CHIMEREC
- Défense des intérêts de la Commune auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans le cadre de la convention PAE conclue en 2006 entre la commune et la SCCV Le Park de St Genis- Saisie du juge du fond
- Défense des intérêts de la Commune auprès du Tribunal Administratif de Lyon suite à l'approbation par Pays de Gex Agglo, le 27 février 2020, du Pan local d'urbanisme intercommunal valant Plan local de l'habitat - PLUiH

IV - Informations :

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 3 juin 2020

Le Maire,

Le recueil des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.